

Le 24 mai 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE ARTEMIS - SCDM

Le 24 mai 2006, le Groupe Artémis a franchi à la baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de Bouygues.

Simétra Obligations, société contrôlée par Artémis, a émis le 26 juin 2003 des obligations à option d'échange en actions existantes Bouygues. Les seuils de 5% du capital et des droits de vote ont été franchis à la baisse par le Groupe Artémis du fait de l'échange d'une partie de ces obligations en actions Bouygues.

Les Groupes SCDM et Artémis avaient prévu qu'il serait mis fin de plein droit à leur pacte d'actionnaires dans le cas où le Groupe Artémis viendrait à franchir à la baisse le seuil de 5% du capital de Bouygues. En conséquence, les Groupes SCDM et Artémis déclarent ne plus agir de concert à compter de ce jour.

Le 24 mai 2006, les Groupes SCDM et Artémis détiennent les participations suivantes au sein de la société Bouygues :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Groupe SCDM	62 290 983	18,50	108 401 317	25,61
Groupe Artémis dont Simétra Obligations	16 311 548	4,84	19 618 066	4,64

François-Henri Pinault, Président d'Artémis, et Patricia Barbizet, Directeur général d'Artémis sont administrateurs de Bouygues et poursuivront l'exécution de ces mandats qui leur ont été confiés par l'Assemblée générale des actionnaires de Bouygues.